

15ème législature

Question N° : 21308	De M. Régis Juanico (Socialistes et apparentés - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > Frais de représentation du ministre de l'intérieur	Analyse > Frais de représentation du ministre de l'intérieur.
Question publiée au JO le : 09/07/2019 Réponse publiée au JO le : 15/09/2020 page : 6308 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Date de signalement : 03/03/2020		

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'intérieur sur ses frais de représentation. La dotation de frais de représentation des membres du Gouvernement est plafonnée à 150 000 euros pour un ministre (QE n° 16056). Il lui demande de lui préciser à combien se sont élevés ses propres ses frais de représentation ainsi que ceux de son prédécesseur pour l'année 2018 et de lui en communiquer le détail exhaustif.

Texte de la réponse

Pour l'année 2018, les frais de représentation du cabinet du ministre de l'intérieur d'un montant total de 150 012,20 € se sont répartis selon les natures de dépenses suivantes (doctrine du Secrétariat général du Gouvernement) : - les frais de réception (dont de restauration) d'un montant de 86 173,17 € ; - les cadeaux protocolaires et les objets promotionnels d'un montant de 47 953,74 € ; - les gerbes et décorations florales d'un montant de 15 885,29 €.